

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 153**28 février 2001****SOMMAIRE**

Athena Advisory S.A., Luxembourg	7323	Electronics For Imaging Investments, S.à r.l., Luxembourg	7334
Athena II Advisory S.A., Luxembourg	7324	Empec, S.à r.l., Leudelange	7334
Banca Antoniana Popolare Veneta S.C. R.L., Luxembourg	7307	Endicott S.A., Luxembourg	7335
Bremach International S.A., Luxembourg	7326	Eurestate Holding S.A., Senningerberg	7334
Bremach International S.A., Luxembourg	7327	Europatour Investment Holding S.A.H., Luxembourg	7335
Buxus S.A.H., Luxembourg	7324	Explor Holding S.A., Luxembourg	7336
Buxus S.A.H., Luxembourg	7324	Fedi S.A., Luxembourg	7336
Cameco Luxembourg S.A., Luxembourg	7325	Fidelin S.A., Luxembourg	7336
Campimol, Société Financière de la Campine S.A.H., Luxembourg	7323	Fimaco S.A., Luxembourg	7336
Campimol, Société Financière de la Campine S.A.H., Luxembourg	7323	Financière Joseph II S.A., Luxembourg	7337
Cap.Luca, S.à r.l., Luxembourg	7326	Financière Pétrusse S.A., Luxembourg	7337
Cellular Magic S.A., Luxembourg	7327	Financière San Francisco S.A., Luxembourg	7337
Celosia Investments Holding S.A.	7328	Gensat International S.A., Luxembourg	7338
Chenonceau S.A., Luxembourg	7328	Gestim-Invest, Steinfort	7338
Chez Ha'erzi S.A., Esch-sur-Alzette	7300	Gioch S.A., Luxembourg	7338
Coax S.A., Luxembourg	7329	Gries Holding S.A., Luxembourg	7339
Connections Systems S.A., Strassen	7313	High Tech Automation Systems S.A., Windhof	7339
Connections Systems S.A., Strassen	7314	Hondius S.A., Luxembourg	7305
Consolidated Finance and Investment Company Holding S.A., Luxembourg	7329	Horst Intertrade, S.à r.l., Hellange	7339
Coriandre S.A., Luxembourg	7330	Hydratec, S.à r.l., Luxembourg	7327
Coriandre S.A., Luxembourg	7330	Hydratec, S.à r.l., Luxembourg	7327
Crescendo S.A.H., Luxembourg	7330	Hydroventure S.A.H., Luxembourg	7339
Daneme International S.A., Luxembourg	7331	Idéogramme Futur Investments S.A., Luxembourg	7340
Daneme International S.A., Luxembourg	7331	Idéogramme Investments S.A.H., Luxembourg	7340
DB Concoord Immobilier, S.à r.l., Howald	7331	IKB Deutsche Industriebank AG, Filiale Luxembourg, Luxembourg-Kirchberg	7340
DB Concoord Immobilier, S.à r.l., Howald	7331	Indigems Finance S.A., Luxembourg	7298
DDD S.A., Luxembourg	7332	International Artsana S.A., Luxembourg	7298
DDD S.A. Holding, Luxembourg	7332	International Wine Tasting & Trading S.A., Luxembourg	7298
Defin S.A., Luxembourg	7333	Intertex Recycling S.A., Luxembourg	7341
Defin S.A., Luxembourg	7333	Inviter S.A., Luxembourg	7341
Defin S.A., Luxembourg	7333	Ipico S.A.H., Luxembourg	7328
Definlux DFL S.A.H., Luxembourg	7332	Ipico S.A.H., Luxembourg	7328
Dema S.A., Luxembourg	7333	Ismat International S.A., Luxembourg	7336
Dema S.A., Luxembourg	7333	Ismat International S.A., Luxembourg	7336
E.S. Invest S.A., Senningerberg	7335	Isomontage S.A., Luxembourg	7340
Eldfell S.A., Luxembourg	7331		

J. Van Breda Beheersfonds, Sicav, Luxembourg ..	7342	Marchesi Di Barolo International S.A., Luxem-	
J. Van Breda Portfolio, Sicav, Luxembourg	7342	bourg	7301
Ja Investissements S.A., Senningerberg	7335	Marchesi Di Barolo International S.A., Luxem-	
Jason Enterprises S.A., Luxembourg	7341	bourg	7301
Jets Investments S.A., Luxembourg	7341	Melissette S.A., Luxembourg	7311
Juna S.A., Luxembourg	7341	(La) Modenese, S.à r.l., Luxembourg	7342
Kara Finance S.A., Luxembourg	7342	Nusrat, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	7299
Keleberg Financial Services S.A., Luxembourg .	7300	Oberland S.A., Luxembourg	7343
Keleberg Financial Services S.A.H., Luxem-		Oogmerk S.A., Luxembourg	7344
bourg	7300	Pani S.A., Luxembourg	7344
Keleberg Financial Services S.A.H., Luxem-		Paris Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	7344
bourg	7300	Pelops S.A., Senningerberg	7344
L.T. Invest S.A., Luxembourg	7330	Pohl Constructions S.A., Luxembourg	7338
L.T. Invest S.A., Luxembourg	7330	R.P.E. S.A., Senningerberg	7339
Lamber S.A.H., Luxembourg	7310	R.P.E. S.A., Senningerberg	7339
Lamber S.A.H., Luxembourg	7310	Rabobank Trust Company Luxembourg S.A., Lu-	
Laros S.A., Luxembourg	7343	xembourg	7337
Le Lys S.A., Luxembourg	7343	Rollinger Henri et Fils Exploitation S.A., Walfer-	
Lintra Holding S.A., Luxembourg	7342	dange	7325
Lumo-Invest S.A., Luxembourg	7308	RTL Group S.A., Luxembourg	7329
Lunel S.A., Luxembourg	7343	Salix Investment S.A., Luxembourg	7332
Luxtél 1 S.A., Luxembourg	7304	Salix Investment S.A., Luxembourg	7332
Luxtél 1 S.A., Luxembourg	7304	The Go Wild Survival School S.A., Keispelt	7324
Luxtél 1 S.A., Luxembourg	7304	The Go Wild Survival School S.A., Keispelt	7324
Maïte S.A., Luxembourg	7343	The Go Wild Survival School S.A., Keispelt	7324
Marchesi Di Barolo International S.A., Luxem-		Unitech Luxembourg Holdings S.A., Luxembourg	7315
bourg	7301	Visalux S.C., Howald	7302
Marchesi Di Barolo International S.A., Luxem-		W.R.C. International S.A.H., Luxembourg	7320
bourg	7301		

INDIGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.909.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51686/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

INTERNATIONAL ARTSANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue de la Reine.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51687/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.570.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(51688/025/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

NUSRAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clement.

—
STATUTS

L'an deux mille, le onze septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

1. Nazir Ahmad, cuisinier, et son épouse
2. Razia Sultana, sans état,
demeurant ensemble à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clement.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NUSRAT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec cuisine complète et d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2000.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Nazir Ahmad, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Razia Sultana, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à vingt-sept mille francs (27.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clement.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:
Nazir Ahmad, cuisinier, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clement.
La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Ahmad, R. Sultana, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 19 septembre 2000, vol. 463, fol. 91, case 10. – Reçu ... francs.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 septembre 2000.

R. Arrensdorff.

(51280/218/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2000.

KELEMBERG FINANCIAL SERVICES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.738.

Le bilan au 31 mai 1998, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature.

(51705/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

KELEMBERG FINANCIAL SERVICES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.738.

Le bilan au 31 mai 1999, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature.

(51707/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

KELEMBERG FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.738.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2000

Les comptes clôturés au 31 mai 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 mai 1998.

Les mandats de Helmut Wegener, Administrateur-délégué, Jutta Wegener et Michael Wegener, Administrateurs, et le mandat de Marc Muller, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 mai 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KELEMBERG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51706/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CHEZ HA'ERZI, Société Anonyme.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 43, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 77.368.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2000

En date du 1^{er} septembre 2000, le conseil d'administration de la Société Anonyme CHEZ HA'ERZI S.A. a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- nomination à la fonction d'administrateur-délégué à partir du 1^{er} septembre 2000 de Monsieur Marco Bernardini, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 27, rue Mathias Koener avec le pouvoir d'engager la société vis-à-vis de tiers sous sa seule signature.

Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2000.

Signature

L'administrateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2000, vol. 317, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(51625/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

MARCHESI DI BAROLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.639.

Le bilan au 31 décembre 1998, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature.

(51728/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

MARCHESI DI BAROLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège social en date du 20 juillet 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998.

La cooptation de Marion Muller en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Les mandats de Ernesto Abbona, Président du Conseil d'Administration et Marc Muller, administrateur, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51729/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

MARCHESI DI BAROLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.639.

Le bilan au 31 décembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2000, enregistré à Luxembourg le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature.

(51730/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

MARCHESI DI BAROLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège social en date du 20 juillet 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Ernesto Abbona, Président du Conseil d'Administration, Marc Muller et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

MARCHESI DI BAROLO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51731/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

VISALUX S.C., Société Coopérative.

Siège social: Howald.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2000

Le mardi 4 avril 2000 à 14h30 heures s'est tenue à Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall, une Assemblée Générale Ordinaire des Coopérateurs de la société coopérative VISALUX S.C.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Lucien Peter qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Bettendorff.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs Messieurs Jean Grosge et Michel Sotil qui acceptent.

Le Président expose:

I. Que la présente Assemblée Générale Ordinaire convoquée par les soins du Conseil d'Administration a pour ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire;
3. Rapport du Commissaire aux Comptes;
4. Résultats de l'exercice 1999,
 - 4.1. Rapport du Réviseur Externe,
 - 4.2. Approbation des comptes du bilan et des profits et pertes,
 - 4.3. Affectation du résultat 1999 suivant proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire;
5. Décharge aux Administrateurs;
6. Décharge au Réviseur Externe et au Commissaire aux Comptes;
7. Réallocation des parts et refixation des sièges au Conseil d'Administration;
8. Nominations statutaires;
9. Divers.

II. Qu'il existe mille et une parts sociales.

III. Que pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les coopérateurs se sont conformés aux prescriptions légales et statutaires et sont dûment représentés, et que les procurations afférentes ainsi que la liste des présences seront annexées au procès-verbal déposé au siège de la société.

L'Assemblée se déclare valablement constituée et apte à délibérer sur les divers points à l'ordre du jour.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes. Il donne ensuite lecture du rapport de révision de DELOITTE & TOUCHE S.A. Le Président commente alors les résultats et donne lecture de la proposition du Conseil d'Administration en matière d'affectation du résultat de l'exercice 1999 qui s'élève à EUR 182.433,74 (LUF 7.359.358,-) ainsi que les résultats reportés de EUR 116.425,45 (LUF 4.696.591,-).

	<i>EUR</i>	<i>LUF (p. info)</i>
- Transfert dans les réserves indisponibles	2.108,58	85.060
- Transfert dans la réserve libre.	200.000,00	8.067.980
- Report au nouvel exercice.	96.750,61	3.902.910
Bénéfice net	298.859,19	12.055.949

Le Président communique ensuite que, conformément à l'article 6 des statuts, «après la fin de toute année financière, les parts souscrites seront redistribuées entre les associés . . . suivant une formule à déterminer par le Conseil d'Administration» et expose alors la proposition du Conseil d'Administration de réallouer les parts suivant le nombre de cartes en circulation au 31.12.1999 et de procéder à cet échange sur base de la valeur nette d'une part fixée à F 27.971,-.

Le Président annonce ensuite que, selon l'article 16 des statuts «chaque associé aura le droit de nommer un administrateur pour chaque dixième du nombre total des cartes VISA émises», . . . et que, «tous les associés qui, individuellement comptent moins d'un dixième du nombre total des cartes émises auront le droit, à condition qu'il y ait au moins trois associés dans cette éventualité, de proposer à l'assemblée générale la candidature conjointe d'un administrateur».

Le Président donne lecture des candidatures au deuxième poste d'administrateur qui échoit à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG et au poste d'administrateur représentant les associés qui comptent moins d'un dixième du nombre total des cartes émises, à savoir:

- CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN
- BANQUE DE LUXEMBOURG
- BANCO MELLO.

Le Président demande à l'Assemblée Générale de confirmer les autres mandats des Administrateurs en fonction pour la durée d'une année supplémentaire, le mandat de Monsieur Edouard Buck en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de six ans, ainsi que le mandat de Réviseur Externe à la société de révision d'entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour une nouvelle durée de trois ans.

Suite à l'exposé de l'ordre du jour et après délibération, l'Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu:

- * lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- * lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de son mandat,
- * lecture du rapport de révision de la société DELOITTE & TOUCHE S.A.,

approuve à l'unanimité des voix:

a) le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 1999 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration,

b) l'affectation du résultat de l'exercice 1999 telle que proposée par le Conseil d'Administration.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs, au Réviseur Externe et au Commissaire aux Comptes décharge de leurs mandats respectifs pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

Après avoir entendu les explications du Président, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la réallocation des parts, sur base de la valeur nette de F 27.971,-, telle que proposée par le Conseil d'Administration:

Etablissement-coopérateurs	Cartes en circulation au 31.12.1999		Distribution actuelle des parts	Ré-affectation des parts suivant parts-marché cartes au 31.12.1999	Echanges (à valeur nette: F 27.971,-)	
	nombre	en %			nombre	montants
BCEE	43,613	23,42	233	234	+ 1	+ 27.971,-
BGL	42,169	22,65	197	227	+ 30	+ 839.130,-
BIL	19,714	10,59	98	106	+ 8	+ 223.768,-
KBL	1,752	0,94	9	9	()	()
CEL	44,090	23,68	278	237	./ 41	./ 1.146.811,-
FORTIS	22,392	12,03	123	120	./ 3	./ 83.913,-
CCR	10,325	5,54	54	56	+ 2	+ 55.942,-
BL	1,470	0,79	7	8	+ 1	+ 27.971,-
BANCO MELLO	669	0,36	2	4	+ 2	+ 55.942,-
Total:	186,194	100,00	1.001	1.001	0	0,-

Troisième résolution

Après avoir entendu les explications du Président, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la nouvelle composition du Conseil d'Administration comme suit:

Etablissement	nombre de cartes en circulation au 31.12.1999	1/10 =	18.619 cartes = 1 administrateur
BCEE	43.613	(2,34) =	2
BGL	42.169	(2,26) =	2
BIL	19.714	(1,06) =	1
KBL	1.752	(0,09)	
CCR	10.325	(0,55) =	1
BL	1.470	(0,08)	
BANCO MELLO	669	(0,04)	
FORTIS	22.392	(1,20) =	1
CEL	44.090	(2,37) =	2
VISALUX	186.194	=	9

Quatrième résolution

Après avoir entendu les propositions du Président, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix:

- La nomination de Monsieur Daniel Lisoir de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, au deuxième poste d'administrateur qui échoit à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,

- la nomination de Monsieur Armand Weis de la CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN, au poste d'Administrateur représentant les associés qui individuellement comptent moins d'un dixième du nombre total des cartes émises,

- la confirmation des autres mandats des Administrateurs en fonction pour la durée d'une année supplémentaire,

- la confirmation du mandat de réviseur externe à la société de révision d'entreprise DELOITTE & TOUCHE S.A. pour une nouvelle durée de trois ans,

- la confirmation du mandat de M. Edouard Buck en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de six ans.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire.

Luxembourg, le 4 avril 2000.

Signatures

Le Secrétaire / Les Scrutateurs / Le Président

Liste des coopérateurs VISALUX - 2000

<i>Coopérateurs</i>	<i>Parts</i>
CREDIT EUROPEEN S.A.	237
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT	234
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.	227
FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.	120
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.	106
CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN S.C.	56
KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE	9
BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.	8
BANCO MELLO (LUXEMBOURG) S.A.	4

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51262/000/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

LUXTEL 1 S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.854.

—

La situation intermédiaire au 30 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(51723/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LUXTEL 1 S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.854.

—

Le bilan de clôture au 31 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(51724/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LUXTEL 1 S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.854.

—

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 31 juillet 2000 que:

1. le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé,
2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires,
3. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société,
4. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51725/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

HONDIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

STATUTS

L'an deux mille, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} septembre 2000.

2) GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Didier Sabbatucci, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} septembre 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de HONDIUS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et lui prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR), représenté par douze mille quatre cents (12.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de novembre à 14.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier novembre de chaque année et se terminera le trente et un octobre de l'année suivante, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un octobre de l'an deux mille.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Capital libéré EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) LOVETT OVERSEAS S.A., prénommée	62.000,-	62.000,-	620
2) GREBELL INVESTMENTS S.A., prénommée	62.000,-	62.000,-	620
Total:	124.000,-	124.000,-	1.240

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à LUF 5.002.148,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de LUF 95.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

- Madame Claude-Emmanuelle Cottier-Johansson, employée privée, demeurant à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Sabbatucci, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 15 septembre 2000, vol. 463, fol. 91, case 7. – Reçu 50.021 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 septembre 2000.

A. Lentz.

(51277/221/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2000.

BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.C. R.L.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 46.265.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

P. Tarakdjian / Signature

Sous-Directeur

(51598/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LUMO-INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

—
STATUTS

L'an deux mille, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société de droit anglais TUCHI INVESTMENTS LTD, avec siège social à 19, Seaton Place, JE48PZ, Saint-Héliier (Jersey), ici représentée par son directeur Monsieur Guy Hermans, économiste, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

2. La société de droit anglais MAYA INVEST LTD, avec siège social à 4, Broad Street, JE48TZ, Saint-Héliier (Jersey), ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé, entre les parties comparantes, qui seront actionnaires de la société, une société anonyme sous la dénomination de LUMO-INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation dans le capital social de différentes sociétés, la gestion des sociétés appartenant en majorité à la soparfi, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration

ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour du mois suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille un.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) La société de droit anglais TUCHI INVESTMENTS LTD, prénommée, cinq cents actions	500
2) La société de droit anglais MAYA INVEST LTD, prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à 1.250.536,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 50.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Guy Paul Hermans, économiste, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers;
- b) Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers;
- c) Madame Natalia Kornienkova, médecin-stomatologue, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

4) Est nommée commissaire:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire en l'an deux mille six.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hermans, L. Voet, A. Lentz.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 463, fol. 91, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 septembre 2000.

A. Lentz.

(51278/221/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2000.

LAMBER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.911.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 septembre 2000, Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1118, 14, rue Aldringen, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour LAMBER S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51711/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LAMBER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.911.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2000, Monsieur Christian Mognol, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1118, 14, rue Aldringen, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Muller, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour LAMBER S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51712/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

MELISETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille, le trente et un août.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- LM CONSULTING COMPANY S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège à R.G. Hodge Plaza, 2nd Floor, Upper Main Street, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par:

Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange (Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 août 2000.

2.- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. Group S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

ici représentée par:

Mademoiselle Angela Cinarelli, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 août 2000.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MELISETTE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- L.M. CONSULTING COMPANY S.A., prédésignée, trois cent seize actions	316
2.- L.M.C. Group S.A., prédésignée, quatre actions.	4
Total: trois cent vingt actions	320

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Pro fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit à hauteur de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) équivaut à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 1.290.877,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Maître Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à Luxembourg.
- c.- Maître Jean-Marie Verlaine, avocat, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Cinarelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2000, vol. 853, fol. 7, case 11. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(51279/239/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2000.

CONNECTIONS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 42.828.

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONNECTIONS SYSTEMS S.A., avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de résidence à Luxembourg, le 30 septembre 1988, publié au Mémorial C de 1988, page 15917,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter alors de résidence à Luxembourg, le 27 avril 1990, publié au Mémorial C de 1990, page 19894,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, le 29 juin 1990, publié au Mémorial C de 1991, page 30,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 24 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 42828.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Rentz, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Francis Crucifix, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions;

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence de la somme d'un million deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.200.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) à deux millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.700.000,-) sans création de nouvelles actions, jouissant à partir de ce jour des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Réalisation de cette augmentation du capital par incorporation du capital de bénéfices non distribués et de réserves existantes à due concurrence;

4) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme d'un million deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.200.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) à deux millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.700.000,-) sans création de parts nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réaliser cette augmentation de capital par incorporation du capital de bénéfices non distribués et de réserves existantes à due concurrence.

La justification de l'existence desdits bénéfices non distribués et réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Lesdits documents après avoir été paraphés ne varietur resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième et dernière résolution

Suite aux résolutions qui précèdent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est à lire comme suit:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital souscrit est fixé à deux millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.700.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quarante mille francs (LUF 40.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Rentz, R. Gierenz, F. Crucifix, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2000, vol. 851, fol. 95, case 3. – Reçu 12.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 septembre 2000.

C. Doerner.

(51627/209/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CONNECTIONS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 42.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(51628/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

UNITECH LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- TRIUMPHANT GAIN LTD, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Rita Reichling, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Monaco, le 2 août 2000.

2.- AMSAM NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Rita Reichling, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Monaco, le 2 août 2000.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de UNITECH LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 780.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification

sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de novembre à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 août 2001.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- TRIUMPHANT GAIN LTD , prédésignée, six cent vingt actions	620
2.- AMSAM NOMINEES LIMITED, prédésignée, six cent vingt actions	620
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 80.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit équivaut à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Lindsay Leggat Smith, employé privé, demeurant à MC-98000 Monaco, 14, avenue de Grande-Bretagne.
- 2.- Madame Pirjo Helena Saurin, employée privée, demeurant à MC-98000 Monaco, 14, avenue de Grande-Bretagne
- 3.- Monsieur Nicholas Karpusheff, employé privé, demeurant à MC-98000 Monaco, 14, avenue de Grande-Bretagne.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

CONVER TREUHAND A.G., ayant son siège à CH-3032 Zurich, Mühlebachstraße 54, Postfach.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue allemande déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version allemande; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes allemand et français, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la version allemande du texte qui précède:

Im Jahre zweitausend, den zwölften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- TRIUMPHANT GAIN LTD, mit Sitz in Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Britische Jungferninseln, hier vertreten durch Frau Rita Reichling, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg; aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Monaco, am 2. August 2000.
- 2.- AMSAM NOMINEES LIMITED, mit Sitz in Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Britische Jungferninseln, hier vertreten durch Frau Rita Reichling, vorgeannt, aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Monaco, am 2. August 2000.

Vorgenannte Vollmachten, nachdem sie von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Holdinggesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung UNITECH LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. wird hiermit eine Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuß oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft und im Rahmen von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften abwickeln.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf siebenhundertachtzigtausend Euro (EUR 780.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- die Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in seiner Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person, obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen.

Die nächst folgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten September bis zum einunddreißigsten August des darauffolgenden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt jeden dritten Dienstag im November um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Akte gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschußdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. August 2001.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2001 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- TRIUMPHANT GAIN LTD, vorbezeichnet, sechshundertzwanzig Aktien	620
2.- AMSAM NOMINEES LIMITED, vorbezeichnet, sechshundertzwanzig Aktien	620
Total: eintausendzweihundertundvierzig Aktien	1.240

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr achtzigtausend Luxemburger Franken.

Zwecks Einregistrierung wurde das gezeichnete Aktienkapital abgeschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausend-fünfhundertsiebenunddreißig Luxemburger Franken (LUF 1.250.537,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und faßten, nachdem sie ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

Zweiter Beschluss

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1.- Herr Lindsay Leggat Smith, Privatbeamter, wohnhaft in MC-98000 Monaco, 14, avenue de Grande-Bretagne;
- 2.- Frau Pirjo Helena Saurin, Privatbeamtin, wohnhaft in MC-98000 Monaco, 14, avenue de Grande-Bretagne;
- 3.- Herr Nicholas Karpusheff, Privatbeamter, wohnhaft in MC-98000 Monaco, 14, avenue de Grande-Bretagne.

Dritter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

CONVER TREUHAND A.G., mit Sitz in CH-3032 Zürich, Mühlebachstraße 54, Postfach.

Vierter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2005.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 11, boulevard Royal.

Der unterzeichnete Notar, der französischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in französischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Version maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Reichling, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2000, vol. 853, fol. 23, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(51282/239/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2000.

W.R.C. INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 6, avenue de la Gare.

STATUTS

L'an deux mille, le treize septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INDUSTRIAL BUSINESS FINANCE CORPORATION S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103, du 13 mars 1995,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1995, numéro 1848 de son répertoire, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 123 du 11 mars 1996,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 932, du 7 décembre 1999;

ici représentée par l'un de ses administrateurs Monsieur René Arama, prêtre, fonction à laquelle il a été nommé en vertu du prêtre acte du 6 octobre 1999 et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'un des administrateurs.

2.- La société anonyme holding BUSINESS GLOBAL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 103, du 13 mars 1995,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 122 du 11 mars 1996,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 280, du 22 avril 1999,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2000, numéro 859 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations;

ici représentée par l'un de ses administrateurs, Monsieur René Arama, administrateur de société, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, fonction à laquelle il a été nommé aux termes du prêtre acte du 7 juin 2000, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'un des administrateurs-délégués, en vertu de l'article 11 des statuts.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit :

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de W.R.C. INTERNATIONAL S.A.H.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante ou journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour; elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification aux statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société peut participer à la création et au développement de toutes sociétés industrielles ou commerciales et leur prêter tous concours. La société peut acquérir, mettre en valeur et céder tous brevets et licences d'exploitation, ainsi que tous autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les holding companies.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents DEM (DEM 62.500,-), représenté par cent (100) actions, de six cent vingt-cinq DEM (DEM 625,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II. Administrateurs, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six années.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir, et aliéner tous biens meubles et droits; acquérir construire ou prendre à bail, même pour plus de neuf ans, le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles, s'il échet, prêter ou emprunter à court ou à long terme avec ou sans garantie; assumer tous engagements de caution; consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilège; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridiction; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article (60) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article (10) des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

Titre III. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le deux du mois de juin à 10 heures du matin au siège social et ce pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration. Chaque action donne droit à

une voix, sauf restrictions imposées par la loi. Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration et/ou à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation, s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. La réunion de toutes les actions dans une main entraîne automatiquement la dissolution de la société et en outre à pour effet de faire passer les actifs et passifs de la société entre les mains de l'actionnaire unique.

La preuve de la qualité d'actionnaire unique peut être rapportée par tous les moyens, notamment par la présentation de tous les titres.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INDUSTRIAL BUSINESS FINANCE CORPORATION S.A., cinquante actions	50 actions
2.- La société anonyme holding BUSINESS GLOBAL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., cinquante actions	50 actions
Total : cent actions	100 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme de deux cent dix mille francs français (FRF 210.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés Administrateurs:

1) Monsieur René Arama, prédit;

2) Monsieur Krzysztof Nowak, administrateur de société, demeurant à ul. Pwst Wzkp 6, 64000 Koscian; et

3) la société anonyme holding dénommée F.C.O. INTERNATIONAL S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour, numéro ... de son répertoire et qui sera formalisé en temps de droit,

ici représentée par Monsieur Michel Arama, employé privé, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

agissant comme administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prise à la suite de l'acte constitutif prédit et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur, conformément à l'article 11 des statuts.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2006.

2.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme FIDUCIAIRE PREMIUM S.A. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2006.

3.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Arama, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2000, vol. 862, fol. 63, case 9. – Reçu 12.891 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2000.

N. Muller.

(51283/224/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2000.

ATHENA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.020.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51595/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CAMPIMOL, SOCIETE FINANCIERE DE LA CAMPINE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 3.571.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour CAMPIMOL, SOCIETE FINANCIERE DE LA CAMPINE, Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(51617/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CAMPIMOL, SOCIETE FINANCIERE DE LA CAMPINE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 3.571.

L'assemblée générale statutaire du 8 septembre 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1118, 14, rue Aldringen en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour CAMPIMOL, SOCIETE FINANCIERE DE LA CAMPINE, Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51616/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

ATHENA II ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.418.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51596/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

BUXUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.918.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51608/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

BUXUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.918.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51609/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

THE GO WILD SURVIVAL SCHOOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8293 Keispelt, 4, rue de Meispelt.
R. C. Luxembourg B 23.946.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 543, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51672/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

THE GO WILD SURVIVAL SCHOOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8293 Keispelt, 4, rue de Meispelt.
R. C. Luxembourg B 23.946.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 543, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51673/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

THE GO WILD SURVIVAL SCHOOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8293 Keispelt, 4, rue de Meispelt.
R. C. Luxembourg B 23.946.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 543, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51674/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CAMECO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.009.

Le bilan et l'affectation du résultat de la société au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour la société

Signature

Un directeur

(51615/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

ROLLINGER HENRI ET FILS EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 42.998.

L'an deux mille, le vingt-quatre août, à onze heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROLLINGER HENRI ET FILS EXPLOITATION S.A., établie et ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42.998, sous la présidence de Monsieur Nico Rollinger, commerçant, demeurant à L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen, à 11.00 heures.

Le président nomme comme secrétaire Madame Juliette Rollinger Haag, femme au foyer, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Rollinger, commerçant, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des 200 actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire, qui prévoit:

Ordre du jour:

1.- Décharge aux administrateurs actuellement en fonction Monsieur Nico Rollinger, Monsieur Marco Rollinger, ainsi qu'à l'administrateur décédé Monsieur Henri Rollinger, et au commissaire Monsieur Sylvain Henzig.

2.- Nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire et détermination de la durée de leur mandat.

3.- Autorisation au conseil d'administration de déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée confère pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration en fonction jusqu'à ce jour, savoir Monsieur Nico Rollinger, Monsieur Marco Rollinger, ainsi qu'à l'administrateur décédé Monsieur Henri Rollinger, et au commissaire Monsieur Sylvain Henzig.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme administrateurs pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Nico Rollinger, commerçant, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Marco Rollinger, commerçant, demeurant à Helmdange,
- Madame Lily Hansen, femme au foyer, veuve de Monsieur Henri Rollinger, demeurant à Bridel.

L'assemblée nomme commissaire pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Sylvain Henzig, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 11.15 heures.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51767/206/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CAP.LUCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 24, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 67.125.

Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 20 septembre 2000, M. Desiati Giovanni associé unique de la société CAP.LUCA, S.à r.l. a tenu une assemblée générale extraordinaire, pour nommer un nouveau gérant technique en remplacement du gérant technique sortant M. Desiati Lorenzo.

Est nommé gérant technique pour la brasserie:

M. Desiati Giovanni né le 19.01.1973

et domicilié 10, rue Beethoven, L-1224 Luxembourg

Est nommée gérante technique pour le restaurant:

Mlle Pitasi Antonia née le 14.04.1978

et domiciliée 10, rue Beethoven, L-1224 Luxembourg

Est confirmé en tant que gérant administratif:

M. Desiati Giovanni né le 19.01.1973

et domicilié 10, rue Beethoven, L-1224 Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants c.à.d. M. Desiati et Mlle Pitasi.

Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 543, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51618/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

BREMACH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BREMACH INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, le 14 décembre 1992, publié au Mémorial C de 1993, page 8516.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Rentz, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Francis Crucifix, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de la société de Strassen à L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2, des statuts de la Société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Strassen à L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa.

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille francs luxembourgeois (LUF 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Rentz, R. Gierenz, F. Crucifix, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2000, vol. 851, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 septembre 2000.

C. Doerner.

(51604/209/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

BREMACH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(51605/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CELLULAR MAGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.773.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour la société

Signature

Un directeur

(51621/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

HYDRATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 39.177.

Le bilan au 31 décembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature.

(51679/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

HYDRATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: LUF 500.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 39.177.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 17 août 2000

Les comptes sociaux au 31 décembre 1999 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Pour publication

HYDRATEC, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51680/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CELOSIA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.277.

Par lettre adressée au siège social de la société en date du 18 septembre 2000, les membres du conseil d'administration

- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler,
 - Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Schuttrange,
 - Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange,
- ainsi que le commissaire aux comptes
- MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

font savoir qu'ils se sont démis de leurs fonctions respectives avec effet au 21 septembre 2000.

Le domiciliataire, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, 11, avenue Emile Reuter, dénonce le siège social de la société avec effet au 21 septembre 2000.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 543, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51622/025/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CHENONCEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.571.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51624/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

IPICO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 27.192.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

(51693/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

IPICO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 27.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 21 septembre 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Madame Nathalie Hamilius-Worré et de Messieurs Jean Hamilius Sr., et Théo Worré, administrateurs, et le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

IPICO S.A.H.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51692/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

COAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.620.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signatures.

(51626/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CONSOLIDATED FINANCE AND INVESTMENT COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.557.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 septembre 2000, que l'assemblée décide à l'unanimité:

- de réélire la société OFOR, ayant son siège social à Genève, Suisse, comme commissaire aux comptes de la société pour une période renouvelable d'un an. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'an 2001.

Pour avis conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51629/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

RTL GROUP, Société Anonyme,

(anc. AUDIOFINA, Compagnie Luxembourgeoise pour l'Audiovisuel et la Finance).

Siège social: Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 10.807.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration***Séance du 29 juin 2000**

- Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège de la société avec effet au 26 juillet 2000 de son adresse actuelle 1, rue de Namur, Luxembourg à Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden.

Séance du 25 juillet 2000

- Le Conseil d'administration a donné acte de la démission comme Président du Conseil de M. Didier Bellens et a élu à l'unanimité comme nouveau Président M. Juan Abéllo Gallo.

- Il a par ailleurs désigné comme secrétaire du Conseil d'administration M. Dan Arendt.

- Le Conseil d'administration a décidé de révoquer avec effet immédiat toutes les délégations de pouvoirs permanentes quelconques concédées antérieurement à quiconque, administrateur ou non, pour toutes missions ou fonctions, à l'exception de celles accordées en vue de l'exécution de transactions spécifiques.

- Le Conseil d'administration a nommé M. Didier Bellens Administrateur-délégué (Chief Executive Officer) et a décidé conformément à l'autorisation afférente donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juillet 2000 et en application de l'article 16 des statuts, de lui déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Séance du 12 septembre 2000

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Gaston Schwertzer avec effet à ce jour. Après que le Président ait exprimé au nom du Conseil la gratitude de la compagnie pour la collaboration apportée par M. Schwertzer aux travaux du conseil d'administration d'AUDIOFINA, puis de RTL GROUP, les administrateurs cooptent M. Onno Ruding comme nouvel administrateur qui reprend le mandat laissé vacant par la démission de M. Schwertzer pour la durée restante et sous réserve de son élection définitive par la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour extrait conforme

D. Arendt

Secrétaire du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51772/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CORIANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.764.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51631/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CORIANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.764.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51630/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

CRESCENDO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.830.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51632/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

L.T. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.211.

Le bilan au 31 décembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature.

(51720/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

L.T. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue au siège social en date du 10 juillet 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Helios Jermini, Maurizio Mazzucchelli et Thierry Nicolas, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

L.T. INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51721/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DANEME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.863.

Le bilan et l'affectation du résultat de la société au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour la société

Signature

Un directeur

(51635/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DANEME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.863.

Le bilan et l'affectation du résultat de la société au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour la société

Signature

Un directeur

(51636/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DB CONCOORD IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 63.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour DB CONCOORD IMMOBILIER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(51637/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DB CONCOORD IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 63.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour DB CONCOORD IMMOBILIER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(51638/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

ELDFELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.477.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51647/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DDD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.358.

Le procès-verbal au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51639/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DDD S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.358.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51640/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DEFINLUX DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.308.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour DEFINLUX DFL S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(51644/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

SALIX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.889.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour SALIX INVESTMENT S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(51775/025/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

SALIX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.889.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour SALIX INVESTMENT S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(51776/025/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51645/660/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.335.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51646/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DEFIN, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 19.321.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 155 du 10 juillet 1982. La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 février 2000, non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 543, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DEFIN, Société Anonyme en liquidation

Signature

(51641/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DEFIN, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 19.321.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 155 du 10 juillet 1982. La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 février 2000, non encore publié.

Le bilan final de liquidation au 15 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 543, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DEFIN, Société Anonyme en liquidation

Signature

Le liquidateur

(51642/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

DEFIN, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 19.321.

DISSOLUTION*Extrait*

L'assemblée générale des actionnaires du 31 août 2000 a approuvé les comptes de la liquidation et le rapport du liquidateur.

Décharge a été donnée au liquidateur et au commissaire de vérification des comptes de la liquidation.

L'Assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société a cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale de cinq années à l'adresse de l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme
 Pour la Société Anonyme DEFIN (en liquidation)
 Signature
 Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 543, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51643/546/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
 R. C. Luxembourg B 77.240.

—
 EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique datées du 31 août 2000 que:

- Monsieur Kai Ahsbals a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société, avec effet au 31 août 2000;
- Monsieur Romain Thillens a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société, avec effet au 20 septembre 2000;
- Monsieur Georg Hollenbach, executive manager, demeurant à Soerenberg 3, Flintbek, 24220, Allemagne, a été nommé comme nouveau gérant de catégorie A, de la société à compter du 31 août 2000, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.
- Monsieur Jaap P. Everwijn, managing-director, demeurant au 31A, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant de catégorie B, de la société à compter du 20 septembre 2000, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51648/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

EMPEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
 R. C. Luxembourg B 28.892.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour la S.à r.l. EMPEC

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(51649/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

EURESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
 R. C. Luxembourg B 38.481.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 28, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juillet 2000

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure à la moitié du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 septembre 2000.

Signature.

(51653/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

ENDICOTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour la S.A. ENDICOTT

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(51650/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

E.S. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 57.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 28, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 septembre 2000.

Signature.

(51652/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

EUROPATOUR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.619.

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding en liquidation EUROPATOUR INVESTMENT HOLDING S.A., qui a eu lieu en date du 21 septembre 2000 à 9.00 heures, a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour EUROPATOUR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51656/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

JA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 77.664.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 25 août 2000 entre la société anonyme JA INVESTISSEMENTS S.A. avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, et la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, courant pour une durée indéterminée.

Aux fins de réquisition

Pour JA INVESTISSEMENTS S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51697/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 septembre 2000.

Signature.

(51657/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

FEDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.914.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51658/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

FIDELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.740.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51659/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

FIMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.011.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51660/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

ISMAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 58.569.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

(51694/257/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

ISMAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 58.569.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

(51695/257/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

FINANCIERE JOSEPH II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.785.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51663/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

FINANCIERE PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.786.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51664/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

FINANCIERE SAN FRANCISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.287.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

(51665/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.363.

Décision de l'assemblée générale extraordinaire des administrateurs tenu le 16 août 2000

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Victor Den Hoedt comme administrateur de la société.

Le Conseil d'administration est constitué comme suit:

Catégorie I

- Thomas Van Rijckevorsel, administrateur, Pays-Bas
- Johan Lont, administrateur de sociétés, Pays-Bas
- Victor Den Hoedt, administrateur, Luxembourg
- Geert Berben, administrateur, Luxembourg
- Jacques Bonnier, administrateur, Luxembourg.

Les administrateurs sont nommés pour une période d'une année.

Une procuration a été donnée à:

Catégorie II

- Paul Robat, Senior Trust Officer, Luxembourg
- Isabelle Rosseneu, Trust Officer, Luxembourg.

La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs. Tous engagements n'excédant pas 900.000,- EUR ou sa contre-valeur demandent au moins une signature de catégorie I et une de catégorie II. Les transferts n'excédant pas 900.000,- EUR ou sa contre-valeur, toute correspondance n'engageant pas la société à des nouvelles obligations demandent deux signatures de catégorie I ou de catégorie II.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 543, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51761/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 66.693.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} juillet 2000 lors de
de la décision circulaire du Conseil d'Administration*En date du 1^{er} juillet 2000, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour GENSAT INTERNATIONAL S.A.

P. Sganzerla

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51669/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

GESTIM-INVEST.

Siège social: L-8440 Steinfurt, 68, route de Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 août 2000.

J. Seckler.

(51670/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

GIOCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 75.506.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2000, que Monsieur Maarten Hanno Frech, Administrateur de sociétés, demeurant Bankastraet 130, 2585 ET The Hague (NL), a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51671/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

POHL CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 47.502.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2000

Les Actionnaires de la société POHL CONSTRUCTIONS S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société le 29 juillet 2000, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de son poste d'Administrateur de Madame Romaine Jung.
- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.
- Nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, d'un nouvel administrateur en la personne de Madame Claudette Serrier, 24, rue Dicks, L-6944 Niederanven.

Le nouvel administrateur qui accepte son mandat est nommé pour une durée d'une année, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2000.

Luxembourg, le 29 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51760/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

GRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(51675/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

HIGH TECH AUTOMATION SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 5,
 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour la S.A. HIGH TECH AUTOMATION SYSTEMS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(51677/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

HORST INTERTRADE, S.À R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange.

R. C. Luxembourg B 31.052.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 81, case 9, a été déposé
 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51678/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 19.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 septembre 2000.

Signature.

(51681/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

R.P.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 41.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 28, case
 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 septembre 2000.

Signature.

(51769/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

R.P.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 41.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 28, case
 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 septembre 2000.

Signature.

(51770/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.478.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2000, Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Monsieur Edward Bruin, Maître en droit et Monsieur Christian Mognol, employé privé, demeurant tous trois professionnellement à Luxembourg, L-1118, 14, rue Aldringen ont été nommés aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Isabelle Wieme, Monsieur Guy Fasbender et Monsieur Charles Muller.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51682/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

IDEOGRAMME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.479.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 septembre 2000, Monsieur Christian Mognol, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1118, 14, rue Aldringen, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour IDEOGRAMME INVESTMENTS S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51683/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG, Filiale Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 22.658.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 543, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2000.

IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK A.G.

Filiale Luxembourg

R. K. Walisko / Dr. A. Schmid

Directeur / Directeur

(51684/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

ISOMONTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.
R. C. Luxembourg B 19.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour la S.A. ISOMONTAGE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(51696/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

INTERTEX RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel

Il résulte d'une réunion du nouveau Conseil d'Administration de la société INTERTEX RECYCLING S.A., tenue au nouveau siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, en date du jeudi 7 septembre 2000 que:

1. Le siège social, antérieurement établi à Eischen auprès de la FIDUCIAIRE CITICONSEIL, S.à r.l., est dorénavant établi à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

2. Monsieur Daniel Romijnsen, commerçant, demeurant à NL-3075NS Rotterdam, Veldstraat 94C, a été nommé directeur général de la société. Monsieur Romijnsen a pouvoir de signature individuelle et illimitée et peut engager la société en toutes circonstances. Il engage sa responsabilité solidaire pour tous documents et actes portant sa signature.

Wassenich / Leick / Sand

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51690/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

INVITER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.934.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51691/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

JASON ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 62.405.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 septembre 2000

- Le siège de la société a été transféré du 21, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg au 78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

JASON ENTREPRISES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51698/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

JUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.464.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

(51700/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

JETS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.555.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour *HOOGEWERF & CIE*

Agent Domiciliataire

Signature

(51699/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

J. VAN BRED A BEHEERSFONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.971.

Le procès-verbal au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51701/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

J. VAN BRED A PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.872.

Le procès-verbal au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51702/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

KARA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.745.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69 case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51703/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LA MODENESE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 125-129, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 54.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour la S.à r.l., *LA MODENESE*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(51713/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LINTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.638.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2000.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(51718/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.157.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51714/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LE LYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.804.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51717/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LUNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.006.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

LUNEL S.A.

Signature

Deux Administrateurs

(51722/025/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

MAÏTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.030.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51726/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

OBERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.813.

Extrait des résolutions adoptées en date du 20 septembre 2000

lors de la décision circulaire du Conseil d'Administration de la société

En date du 20 septembre 2000, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour OBERLAND S.A.

P. Sganzerla

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 32, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51754/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

OOGMERK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.898.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51755/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

PANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.973.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signature.

(51756/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

PARIS COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour PARIS COIFFURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(51757/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

PELOPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 36.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 28, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 30 juin 2000

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure aux trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 septembre 2000.

Signature.

(51758/032/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2000.
